

Le dispositif mutualisé OÙRA!

Contexte et gouvernance

Sylvie LANVIN – Chef de projet OÙRA!

Rhône-Alpes^{Région}



20 mars 2015

CEREMA – les nouveaux outils pour la billettique interopérable

rhonealpes.fr

Sommaire

- **Enjeux – Contexte**
- **Programme de service OÙRA!**
- **Gouvernance OÙRA!**



2004 – Naissance d'une coopération billettique entre AOT de Rhône-Alpes

- Objectif commun : fluidifier les parcours voyageurs en facilitant le passage d'un réseau de transport à un autre.
- La Région pilote l'interopérabilité billettique entre les AOT volontaires de Rhône-Alpes.
- Elaboration d'un socle documentaire commun :
 - 1 charte d'interopérabilité signée en 2005,
 - 1 charte graphique commune,
 - 1 charte de communication,
 - 1 référentiel fonctionnel commun,
 - Un référentiel technique,
 - 1 référentiel sécurité.



La carte **OùRA!**, support unique de la **mobilité**

Projet **OùRA!** phase 1

- Premières mises en circulation de la carte OùRA! dès 2005.
- La **Carte OùRA!** pour :
 - se déplacer sur tous les réseaux de transport partenaires,
 - utiliser l'ensemble des services de mobilité sur le territoire régional.
- Elle peut héberger :
 - des **tarifications** (abonnés et occasionnels) **monomodales, multimodales, et zonales.**



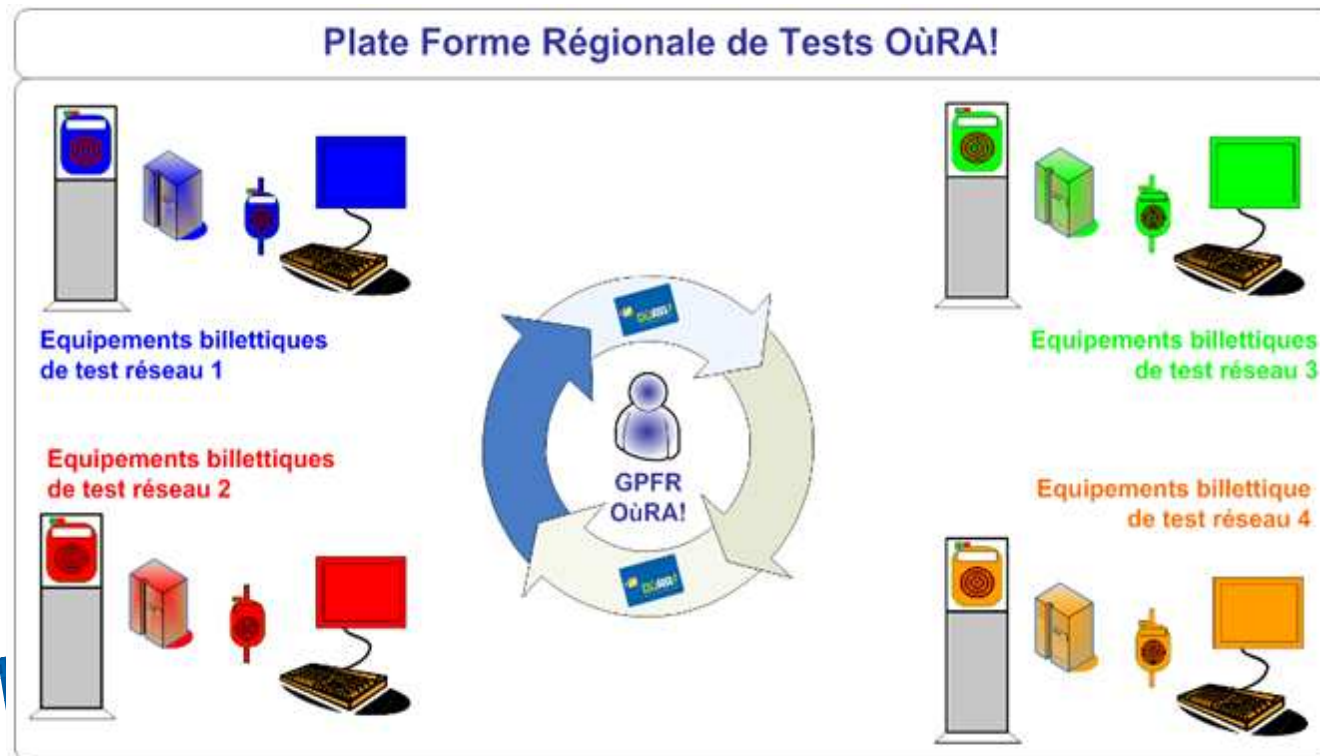
Mise en œuvre d'une organisation partenariale structurée

- 2010, première convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité (9 AOT).
- 2010 , première convention de groupement de commande (9 AOT).



Mise en œuvre de l'interopérabilité : des réalisations concrètes

- Mise en service d'une **procédure commune de tests** reposant sur :
 - Une **plateforme régionale de tests OÙRA!** (PFR), 1ère du genre au niveau national inaugurée en septembre 2010 (auparavant: PF SNCF à Perrache),
 - Le recrutement d'un **gestionnaire régional (GPFR)** chargé de piloter et de réaliser les tests entre les 15 systèmes billettiques existants.



Le recrutement d'un prestataire en charge du **pilotage opérationnel de l'interopérabilité (POIOP)**, permettant l'accompagnement technique des AOT partenaires.

Mais des améliorations souhaitées (1/2)

Gestion de l'interopérabilité :

La multiplication des systèmes au fur et à mesure de l'enrichissement du périmètre (nouveaux partenaires, nouveaux services) génère :

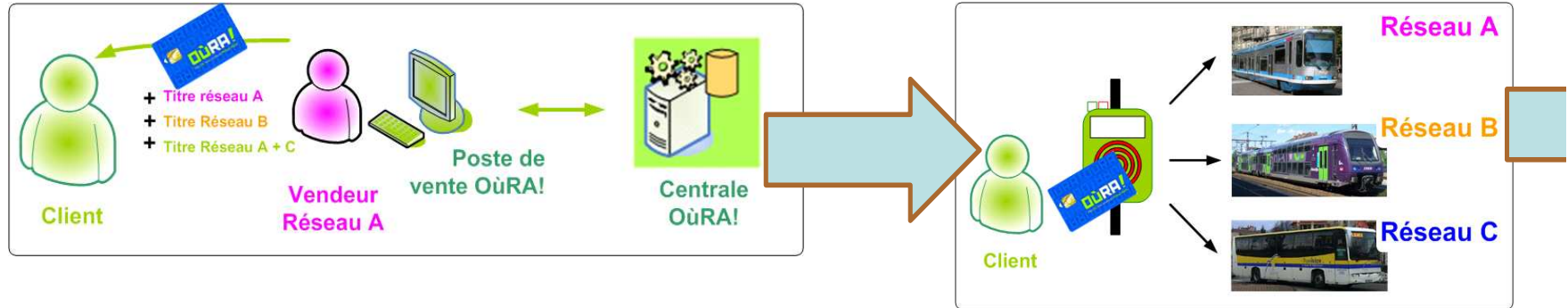
- **une complexité technique** grandissante pour le maintien de l'interopérabilité,
- **des coûts supplémentaires portés par chaque partenaire** à chaque évolution du périmètre fonctionnel de chaque partenaire (nouvelles tarifications, nouveaux supports, ...).



Demain, grâce au dispositif mutualisé OÙRA!

Un lieu unique d'achat de titres pour voyager, et un seul outil de distribution : Poste de Vente OÙRA!

La carte OÙRA!, un support unique pour tous mes déplacements



Ma carte ne fonctionne plus !

Le vendeur du réseau C me délivre une nouvelle carte OÙRA! avec tous les titres dont je disposais : je peux reprendre tous mes déplacements.



Un SAV simplifié, en un lieu unique, pouvant être réalisé par tout partenaire OÙRA!



Projet OÙRA! Phase 2 – Périmètre élargi

15 AOT déjà équipées en Rhône-Alpes
et 25 AOT demain (d'ici 5 ans)

Face recto commune
à tous les réseaux

Face verso à l'image du
réseau émetteur



1 000 000
cartes OÙRA!
en circulation
aujourd'hui

Potentiellement
1 800 000
supports OÙRA!
en circulation
en 2023



Le programme de service OÙRA!



Poursuivre et étendre la coopération pour la réalisation du dispositif mutualisé OÙRA!

- **2012, nouvelle convention cadre et nouveau groupement de commande : centrale OÙRA!, système billettique mutualisé, équipements terminaux achetés en commun.**
- **Elargissement du partenariat (15 à 25 AOT).**

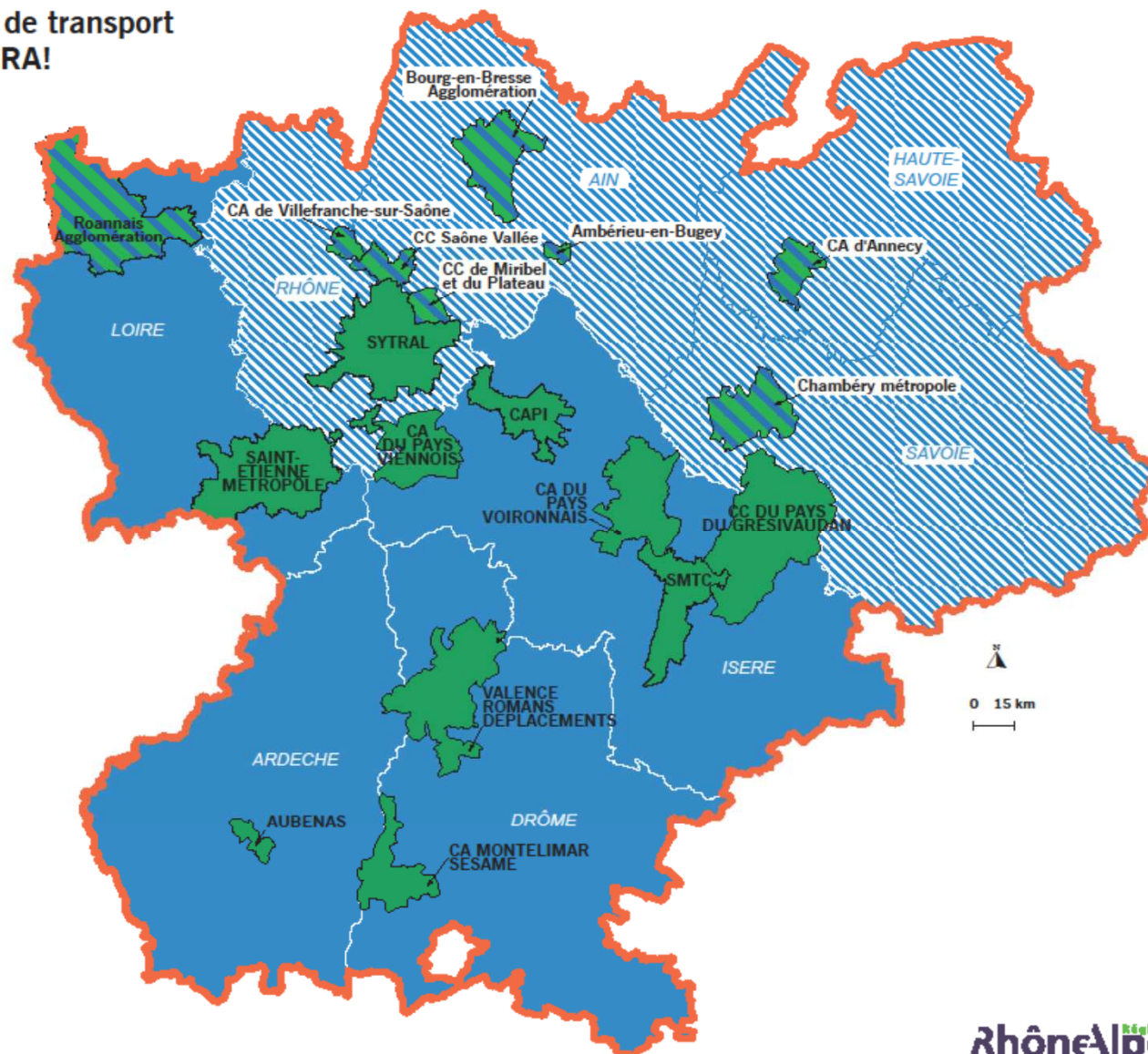


Vers une couverture intégrale du territoire

Les 26 autorités organisatrices de transport engagées dans la démarche OÙRA!

Réseaux de transport

-  Réseau régional réalisé
-  Réseau départemental réalisé
-  Réseau départemental en projet
-  Réseau urbain réalisé
-  Réseau urbain en projet



La commande OÙRA!

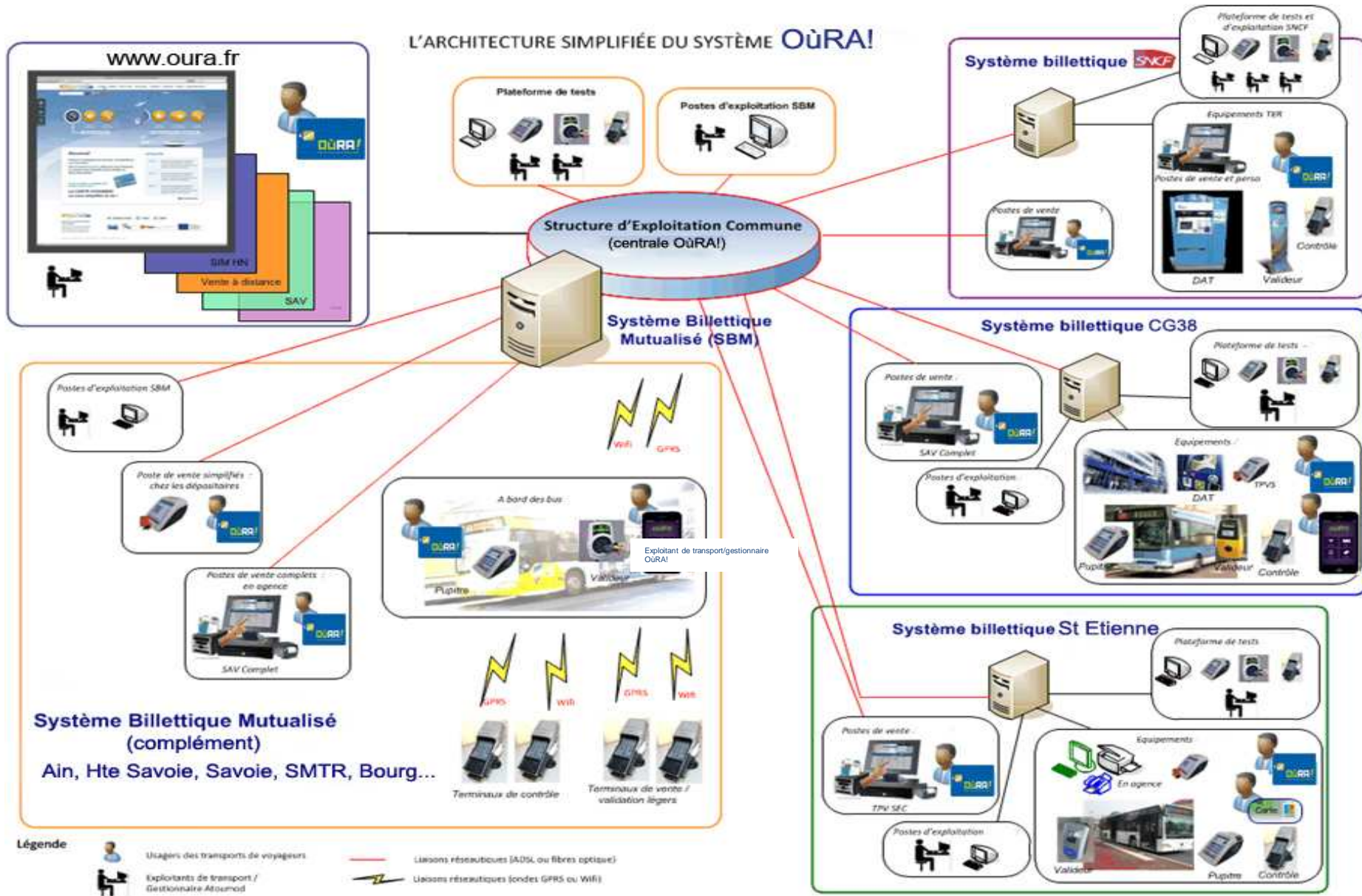
Marché comprenant la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance du dispositif mutualisé de distribution OÙRA! répondant aux besoins communs exprimés par les partenaires incluant :

- la **Centrale OÙRA!** (socle), permettant la centralisation et les échanges de données, afin de faciliter et optimiser le service client OÙRA!
 - **les 25 AOT partenaires sont concernées**
- le **Système Billettique Mutualisé** (complément au socle), pour les réseaux non encore équipés et/ou ceux qui souhaitent se préparer à traiter l'obsolescence de leurs systèmes actuels
 - **à ce jour, 12 AOT sont concernées sur les 25,**
- un **site web OuRA!** d'information et de vente en ligne.
- un **calculateur d'itinéraire régional**



Outil de distribution à l'échelle régionale

L'ARCHITECTURE SIMPLIFIÉE DU SYSTÈME OÙRA!



La Centrale OÙRA!

Fonctionnalités :

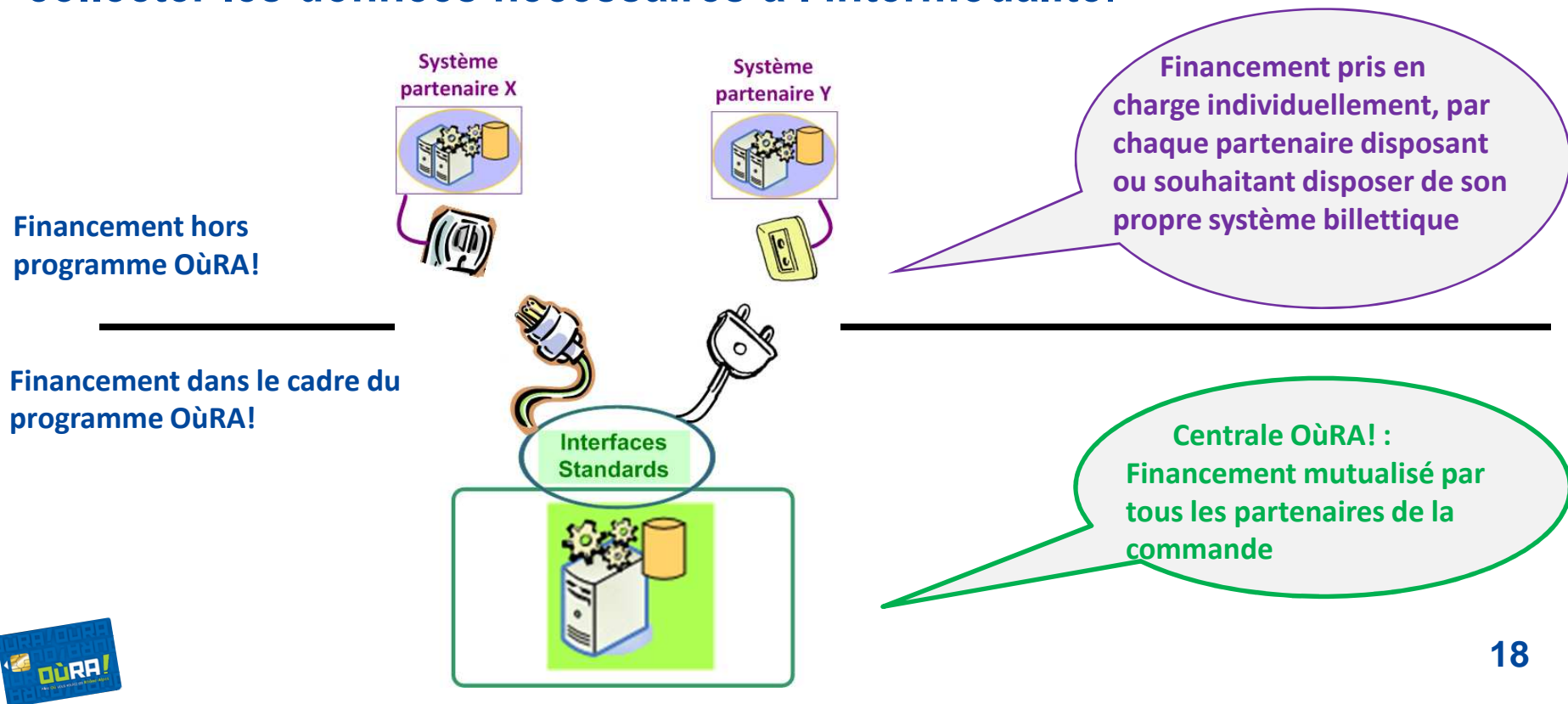
- **distribution** des titres mono et multi-réseaux, mono et multiservices, via le **réseau de distribution OÙRA!**,
- réalisation d'un **service après-vente performant**, pour tout porteur d'une carte OÙRA!
- réalisation de **statistiques multi-réseaux et multiservices**,
- possibilité de réaliser le **calcul de répartitions financières** (recettes, compensations), en fonction de la distribution et/ou de l'usage réel des services de transport et de mobilité,
- intégration des **partenaires mobilité**,
- la prise en compte de **l'arrivée, à terme, de supports innovants**, tels les téléphones NFC.



La Centrale OÙRA! et ses interfaces

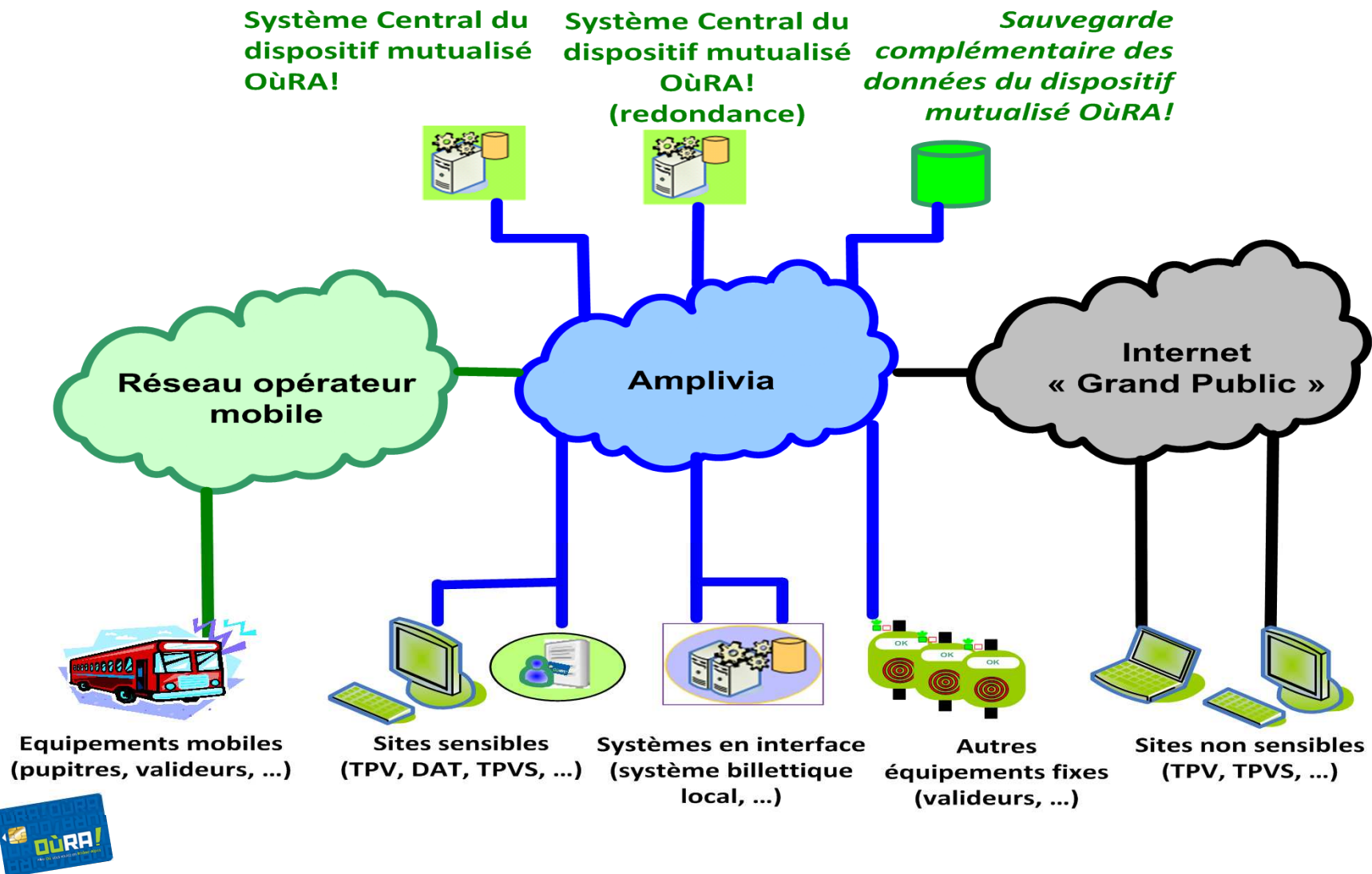
La mise en œuvre de la Centrale OÙRA! tient compte de l'existence des **15 réseaux équipés** de billettique en Rhône-Alpes.

Ainsi, la Centrale OÙRA! disposera **d'interfaces** avec ces systèmes, pour **collecter les données nécessaires à l'intermodalité**.



Réseautique OÙRA!

Articulation avec le réseau fédérateur Amplivi@



Supports de titre OÙRA! et gestion des applications billettiques

Supports de titre :

- CSC (nominative, déclarative, anonyme, professionnelle)
- Clé USB
- BSC
- A terme téléphone mobile NFC
- Papier (pour la vente à bord)
- En option : E-billet OÙRA!

Interopérabilité régionale et nationale :

Application billettique transport OÙRA!.

En option : Étude de conception de l'application billettique commune (ABC) et application OÙRA! sur téléphone mobile avec technologie NFC (RRA favorable à cette option).



Le dialogue compétitif OÙRA!

Suite à la phase initiale, trois candidats sont retenus et invités à participer au dialogue.

Au final, **seuls deux des trois** candidats retenus ont déposé une offre initiale :

- THALES (candidat unique) avec SFR et VIX sous-traitants
- groupement ACS (mandataire) - ORANGE BUSINESS SERVICES

A l'issue de la 1^{ère} séance d'audition, *abandon du candidat THALES* :

- 2^{ème} séance d'audition le 16 avril 2013
- 3^{ème} séance d'audition le 24 mai 2013
- 4^{ème} séance d'audition le 7 juin 2013
- Remise de l'offre finale le 5 juillet 2013

avec le seul candidat **ACS - ORANGE BUSINESS SERVICES**



Marché issu du dialogue compétitif OÙRA!

- **Notification le 17 mars 2014**
- **Durée du marché :**
 - **8 ans** pour permettre **d'amortir les coûts**, mais aussi de **responsabiliser le Titulaire** sur la **garantie de fonctionnement d'un dispositif innovant et complexe**, et ce sur une durée pertinente,
 - de **prévoir différentes phases de déploiement** pour permettre l'équipement de l'ensemble des membres du groupement de commande, selon leur propre calendrier.
- **Forme du marché**
 - Prestations **mutualisées** payées sur la base de prix **forfaitaires (Centrale OÙRA! / Complément ou SMB / PSE)**.
 - prestations donnant lieu à l'émission de **bons de commande**, payées sur la base de prix conformément au mémoire financier :
 - prestations **mutualisées (formation, ...)**,
 - prestations **individualisées (pupitre-valideur, ...)**.



Déploiement du dispositif mutualisé en 6 lots

LOT 1 Mi 2016	LOT 2 Fin 2016	LOT 3 Mi 2017	LOT 4 Fin 2017	LOT 5 Fin 2018	LOT 6 Fin 2019
<p>RRA TER fer.</p> <p>Sytral Libellule Sytral Cars du Rhône Roannais Agglo. CA Chambéry SMTC (Pass Mobilité)</p> <p>CG38 CAPI CAPVi CAPVo CCPG</p>	<p>CG42</p>	<p>CG01 RRA Navette aérop RRA Cars RA BBA Ambérieu-en-Bugey CCMP CCSV</p>	<p>SEM</p> <p>SYTRAL</p> <p>CG74</p> <p>CA Annecy</p>	<p>CG73</p> <p>CG07 Aubenas SMTC (raccrochage du système au Socle) CG26 CA Montélimar</p>	<p>VRD</p>

SBM

Réseaux équipés

Réseau non encore équipé, réflexion en cours



Gouvernance OÙRA!



Principes d'organisation

- La Région Rhône-Alpes assure le **pilotage** de la démarche partenariale OÙRA! :
 - Coordonnateur du groupement de commande permettant l'achat des prestations de fournitures, services et de prestations intellectuelles (passation et exécution des marchés).
 - Animateur des instances partenariales.
 - Interlocuteur pour la mise en œuvre d'accord avec des collectivités situés hors du périmètre Rhonalpins.
- **La gouvernance de la mise en œuvre du Service OÙRA! est collégiale.** Elle est confiée à différentes instances.
- 2013, modification des modalités de gouvernance pour une **prise de décision rapide en phase projet.**



Instances partenariales et de gouvernance de l'interopérabilité

- **COSI** (Cellule Opérationnelle de la Sécurité de l'Interopérabilité) : instance dédiée à la mise en œuvre de la politique de sécurité, préservation de la sécurité des systèmes billettiques, instruction de l'aspect sécurité de toute évolution fonctionnelle, définition des mesures à prendre en cas d'incident.
- **OùRAtech** : instance de pilotage des GT et de communication transversale entre les groupes de travail, réunissant AOT et exploitants.



COPILOTE OÙRA!

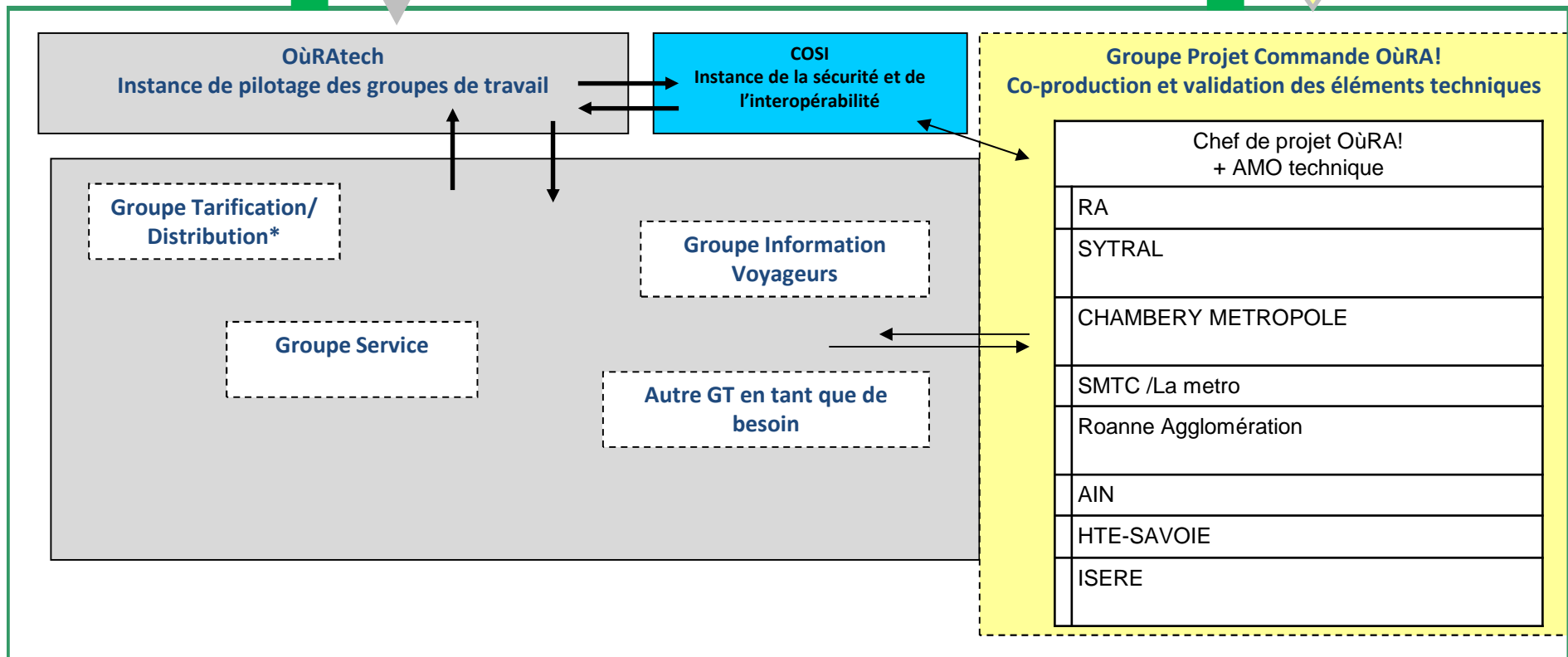
Proposition OdJ ↑ ↓ Décisions prise par consensus

CODIR OÙRA!

Proposition OdJ ↑ ↓ Arbitrages techniques à portée stratégique, par consensus

GT AO

Échanges, sélection, priorisation des sujets



Modalités de décisions du Groupe Projet

- Une seule voix par AOT.
- Réunions mensuelles et plus si besoin.
- Validation selon la règle du **consensus** entre les présents.
- En cas de non atteinte de ce consensus, le GP valide selon la **majorité des 2/3** des AOT membres du GP dans les 48 heures suivant la réunion du GP (sollicitation et réponse par courriel).
- En cas de blocage, le **GP fait arbitrer par le GT AO** (réunion à programmer physiquement ou conférence téléphonique) :
 - Dans un délai de 48 h pour la phase d'audition du dialogue compétitif.
 - Dans un délai de 5 jours ouvrés pour la mise en œuvre du projet.



Modalités de décisions du GTAO

- Une seule voix par AOT.
- Réunion tous les 2 mois.
- Validation selon la règle du **consensus** entre les présents.
- En cas de non atteinte de ce consensus, le GT AO valide selon la **majorité des 2/3**, dans les 48 heures suivant la réunion du GT AO (sollicitation et réponse par courriel)
- En cas de blocage, le GT AO fait arbitrer par le CoDir (réunion à programmer physiquement).

Modalités de décisions – CoDir et CoPil

- une seule voix par AOT.
- Réunion 2 fois par an, à moduler en fonction des besoins.
- Validation selon la règle du **consensus** entre les présents.
- En cas de non atteinte de ce consensus, le CoDir valide selon la règle suivante :
 - **majorité des 2/3** des AOT représentant 85 % du financement, pour les décisions relatives à l'investissement.
 - **majorité des 2/3** des AOT représentant 75 % du financement, pour les décisions relatives au fonctionnement.



Organisation pour le suivi opérationnel

- Phase Etudes/spécification.
- Ateliers thématiques* à l'initiative de l'industriel XEROX/OBS :
 - **Information Voyageurs/Web** : porté par le Groupe I.V. / Web,
 - **Billettique** : porté par le Groupe Projet, avec l'appui potentiel d'experts techniques,
 - **Tarification** : porté par le Groupe Tarification,
 - **Matériel**,
 - **Multi industriel** (avec industriels des systèmes des partenaires),
 - **Réseautique** : porté par le Groupe Projet, avec l'appui potentiel d'experts techniques (Amplivia).

** En cours d'exécution du marché, de nouveaux ateliers thématiques pourront être identifiés*



Suivi des travaux conduits en ateliers

- Diffusion des CR des ateliers par l'AMO technique au 25 AOT :
 - Pour information sur les positions prises par les GT et les actions à engager au sein de chaque ateliers et/ou en GP.
 - Pour actions du Groupe Projet lorsqu'il y a des validations techniques.
- En cas de questionnements techniques spécifiques à un réseau, XEROX/OBS interpelle l'AOT concerné en mettant en copie le GP et l'AMO Technique.



Gouvernance Financière

- Principes de répartition financière sont prévus dans la convention cadre de 2012 :
 - Prestations relatives à l'investissement : 60 % Région, 20 % AOTU, 20 % Départements,
 - Prestations relatives au fonctionnement : 1/3 Région, 1/3 AOTU, 1/3 Départements.
- Dans chaque catégorie (AOTU, Départements), clés de répartition calculées en fonction des données de population INSEE et des PTU.
- Clés de répartition, à parts égales, pour les PSE et les commandes mutualisées.



Synthèse financière hors subventions FEDER

	Investissement (2014/2021)		Fonctionnement (2014/2021)	
		20% TVA		20% TVA
	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Socle (Centrale OÙRA!), y compris site web OÙRA! et application web mobile	7 464 638	8 957 566	5 688 494	6 826 193
Complément	2 518 521	3 022 225	3 650 466	4 380 559
PSE	908 058	1 089 670	0	0
Prestations individualisées pour Région (cars RA + navettes aéroport)	554 135	664 962	220 124	264 149
Calculateur d'itinéraire régional	446 000	535 200	876 000	1 051 200
Total	11 891 351	14 269 622	10 435 084	12 522 101



Financement 100 % Région

Merci de votre attention.

